

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

INTRODUCTION

- Le projet de loi de finances 2025 s'inscrit dans un contexte politique et économique très incertain et a été adopté tardivement
- Il contient notamment des mesures de restriction budgétaire pour les communes avec des contributions plus importantes malgré le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Pour la commune, l'année 2024 a été synonyme de maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement qui progressent d'1,84%
- Sur la section d'investissement on constate le dynamisme des dépenses avec le démarrage des travaux de construction du nouveau groupe scolaire ainsi que sur les recettes portées par l'emprunt et la cession de la résidence Saint – André

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

- Après le « retour à la normale » constaté en 2023, le contrôle budgétaire accru s'est poursuivi en 2024 avec une hausse limitée des dépenses
- Cet effort est particulièrement visible sur les chapitres 011 (dépenses à caractère général) et 012 (charges de personnel)
- Les hausses constatées sont liées aux révisions contractuelles à la hausse des différents marchés publics, aux charges financières et aux charges exceptionnelles
- En 2025, la rigueur se poursuivra afin de contenir les dépenses. Le BP 2025 présente ainsi des prévisions de dépenses de fonctionnement en baisse de 2,56% par rapport à 2024

1. La masse salariale

- Elle s'élève à 6 675 000€ en 2024, +0,16% par rapport à 2023
- Elle a été impactée à la hausse en raison de la hausse du point d'indice, la revalorisation du SMIC, de l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la poursuite des stagiairisations
- En revanche, le transfert de la gestion du périscolaire à une association pour le groupe scolaire Marcel Pagnol et le non – recours à certains emplois saisonniers l'ont impactée à la baisse
- En 2025, elle devrait atteindre 6 560 000€ avec des facteurs de hausse tels que la hausse des cotisations CNRACL, la hausse du SMIC et la mise en place de la prévoyance obligatoire
- Le transfert de la gestion du périscolaire pour le groupe scolaire Marcel Pagnol permet cependant de compenser cet effet

2. Les charges à caractère général

- Elles s'établissent à 2 172 000€ en 2024, soit une très faible progression, signe que la rigueur s'est poursuivie après la forte baisse constatée en 2023 sur ce chapitre
- Le prévisionnel 2025 atteint 2 293 000€ soit une baisse de 14,74% par rapport au BP 2024 grâce à des renégociations de contrats et à la maîtrise des dépenses d'énergie
- Ainsi, la commune maîtrise ce chapitre tout en maintenant l'offre de service public envers la population

3. Autres charges et charges financières

- Le chapitre 65 est avant tout impacté par le recours à une association pour la gestion du périscolaire au sein du groupe scolaire Marcel Pagnol, pour un total de 500 000€
- La subvention municipale au CCAS sera de 394 000€, en raison de la mise à disposition supplémentaire d'un agent à mi-temps et d'un faible excédent au 31/12/2024
- La participation au SDIS augmente de 8 000€ et atteindra ainsi 352 000€
- Les subventions aux associations et coopératives scolaires seront maintenues pour un total d'environ 190 000€
- Le paiement des intérêts de la dette (chapitre 66) augmente à la suite de la souscription de deux emprunts en 2024

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B. Les recettes de fonctionnement

- Elles sont largement supérieures à l'exercice 2023 en raison de la cession de la résidence Saint André pour 2 800 000€
- Pour le reste, elles se situent au niveau de 2023, malgré l'absence du filet sécurité sur l'exercice en 2024 (730 000€ pour rappel)
- En 2025, les recettes prévisionnelles sont moins importantes en raison de l'absence de recettes exceptionnelles et de la faible hausse des bases locatives (1,7%)
- Les dotations et participations ainsi que les produits des services se maintiendront

1. Impôts et taxes

- 5 300 000€ pour la recette fiscale. L'état définitif sera envoyé à la commune à la fin du premier trimestre 2025 mais la hausse des bases sera d'1,7%
- 1 258 000€ pour l'attribution de compensation versée par le Grand Avignon qui reste inchangée
- 340 000€ de taxe sur les droits de mutation (hypothèse inférieure de 8% au réalisé 2024 face à l'incertitude du marché de l'immobilier)
- 180 000€ de fonds de péréquation soit légèrement moins qu'en 2024
- Les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) (30 000€) et des droits de place (8 000€) se maintiennent

2. Dotations et participations

- Pour la DGF, la commune ne prévoit pas d'augmentation du fait des mesures contenues dans le PLF 2025. Elle devrait donc être de 920 000€.
- 845 000€ de participation d'autres organismes (principalement la CAF)
- 70 000€ pour les autres participations de l'Etat (Maison France Services et aides pour la cantine scolaire à moins de 1€)
- 50 000€ pour la compensation versée par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières
- 39 000€ pour le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles
- En conclusion, les recettes sont quasiment toutes similaires à 2024

3. Produits des services

- En 2024, ce chapitre est identique à 2023 soit 632 000€. En 2025 il est en légère augmentation et atteindre 671 000€
- La commune prévoit en effet redevances périscolaires, à caractère de loisirs, et d'enseignement pour 390 000€
- Maintien des redevances de la crèche soit 120 000€
- Concessions des cimetières 20 000€ et occupation du domaine public 21 000€
- Les remboursements émanant du CCAS pour la mise à disposition de personnel (64 000€ soit + 30 000€) et de locaux (14 500€)
- Le paiement d'une redevance par le Grand Avignon pour la mise à disposition de la salle de danse (27 000€)
- Enfin 14 000€ pour les régies des spectacles et les sponsors de la fête des Associations

4. Autres recettes (chapitres 75 et 77)

- Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) comprend avant tout des recettes locatives, soit:
 - 60 000€ pour la location de bâtiments communaux ou gérés par la commune
 - 33 000€ pour la location de quatre antennes relais
 - 14 000€ pour la redevance des ombrières et toitures photovoltaïques
- Sur le chapitre 77 (recettes exceptionnelles) aucune recette n'est prévue en 2025

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

- En 2025, elles concerneront principalement les travaux de la future école avec environ 5 500 000€ inscrits dans l'AP / CP pour l'exercice 2025
- Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 586 000€
- La poursuite du déploiement de la vidéo-protection pour 200 000€
- Divers travaux de réfection de voiries (200 000€) et de renouvellement de l'éclairage public (80 000€)
- Divers travaux dans les bâtiments communaux, notamment sur les chaudières gaz et dans les écoles
- Diverses acquisitions de matériel pour les services municipaux

1. Les reports 2024 à réaliser en 2025

- Le solde des prestations pour la construction du nouveau poste de police municipale soit 226 000€
- Des travaux sur le réseau d'éclairage public pour 23 000€
- La réfection de trottoirs dans deux lotissements pour 20 000€
- Le paiement de petits travaux dans les bâtiments communaux (écoles et crèche) pour 8 376€
- L'acquisition de matériel pour les services 4 000€

2. Le nouveau groupe scolaire

- 2 113 000€ ont été dépensés en 2024 dont 1 861 000€ au titre de l'AP / CP 2024 et 235 000€ pour les RAR 2023
- Le montant prévu pour 2025 est de 5 500 000€
- Il correspond au paiement des travaux qui seront effectués dans le courant de l'année et au paiement, au prorata, des prestations de la maîtrise d'œuvre
- Le montant de l'AP/CP sera actualisé lors du conseil municipal du mois d'avril pour un total de 10 383 000€

3. Les autres dépenses d'investissement

- 586 000€ pour le remboursement du capital de la dette
- 560 000€ pour le premier versement concernant l'acquisition du foncier des Sumelles
- 200 000€ pour la 2^{ème} tranche des travaux de vidéoprotection
- 200 000€ de travaux de requalification de voirie
- 80 000€ pour l'amélioration de l'éclairage public
- 52 000€ pour les investissements dans le cadre du marché de performance énergétique


4. Les subventions et acquisitions

- 65 000€ de matériel pour les services municipaux : autolaveuses ; gilets pare-balles et armoire forte ; enseignes poste PM ; sèche-main
- 20 000€ de subvention pour l'ASA des Canaux
- 20 000€ pour le remplacement de poteaux incendie (21538)
- 3 000€ de subventions pour l'aide à l'acquisition de vélos électriques
- 11 000€ de mobilier pour les services municipaux
- 20 000€ pour éventuelles dépenses imprévues

B. Les recettes d'investissement

- Elles sont alimentées par l'autofinancement pour 1 235 000€ grâce notamment à l'excédent dégagé en 2024 (1 180 000€ sur les opérations réelles hors cession maison de retraite)
- L'excédent de la section d'investissement 2024 pour 5 168 000€ (dont 3 092 000€ issus de la cession de biens communaux)
- Près de 600 000€ de subventions, dont 357 000€ de RAR 2024
- Le FCTVA pour 450 000€ (hypothèse prudente)
- La taxe d'aménagement avec une recette estimée à 150 000€ sur la base du réalisé 2024 (200 000€)

Les subventions notifiées et prévues au budget 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 
ID : 084-218400810-20250304-2025_03_002-DE

- 39 000€ de solde DETR 2024 pour la construction du nouveau groupe scolaire
- 46 000€ de solde DETR 2022 pour l'acquisition du foncier et création de la voie d'accès (groupe scolaire)
- 50 000€ de solde DSIL 2023 pour divers travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux
- 52 400€ de reliquat CDST 2020 / 2022 pour l'aménagement de cheminements doux vers le nouveau groupe scolaire
- 52 000€ de solde de fonds de soutien aux communes (Grand Avignon) pour le nouveau groupe scolaire

Les subventions qui seront déposées dans l'année

- 200 000€ au titre de la DETR pour la construction du futur groupe scolaire
- 263 700€ avec le CD 84 : enveloppe notifiée mais à mobiliser dans le cadre du CDST 2023 / 2025

CONCLUSION

- Grâce à un contrôle budgétaire efficace, la commune a maîtrisé ses dépenses en 2024 et ainsi dégagé un excédent de fonctionnement important (1 180 000€ en opérations réelles)
- Cet effort se poursuivra en 2025 afin de financer les projets ambitieux de la collectivité
- L'effort d'investissement se concentrera cette année encore sur le nouveau groupe scolaire avec une enveloppe de 5 500 000€
- La ville de Morières conjugue donc rigueur budgétaire et politique d'investissements ambitieuse !